

FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME DE CONTRÔLE D'ACCÈS SECURISE POUR LE BÂTIMENT DU GROUPE 3iL

Appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1° du code de la commande publique.

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché de fournitures courantes et de services

Date limite de réception des offres : VENDREDI 16 MAI 2025

Heure limite de réception des offres : 12 h 00

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Pouvoir Adjudicateur

GROUPE 3iL 43 Rue de Sainte-Anne BP 834 87015 LIMOGES CEDEX 1

Mandataire et Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Président de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE 16 place Jourdan – CS 60403 87011 LIMOGES CEDEX

Comptable Assignataire

Monsieur le Trésorier de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE 16 Place Jourdan – CS 60403 87011 LIMOGES Cedex

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Objet et étendue de la consultation	4
ARTICLE 2 : Conditions de la consultation	4
ARTICLE 3 : Conditions relatives au contrat	7
ARTICLE 4 : Contenu du dossier de consultation	8
ARTICLE 5 : Présentation des candidatures et des offres	8
ARTICLE 6 : Conditions d'envoi et de remise des plis	10
ARTICLE 7 : Examen des candidatures et des offres	11
ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires	13

ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet et contexte

Le présent marché concerne la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de contrôle d'accès sécurisé pour le bâtiment du Groupe 3iL, situé au 43 rue Sainte-Anne, BP834, 87000 Limoges.

L'objectif est de sécuriser et contrôler l'accès au bâtiment, salles de cours, bureaux et des zones sensibles en intégrant :

- Lecteurs NFC & QR Code (badges MIFARE® DESFire minimum EV2)
- Portiques en verre automatiques pour un contrôle fluide des entrées
- Serrurerie connectée : béquilles intelligentes et cylindres électroniques
- Système de comptage des personnes en temps réel
- Connexion avec Active Directory pour la gestion des droits
- API pour l'automatisation de l'accès aux salles (compatibilité Hyperplanning)
- Intégration avec la vidéoprotection Synology et le SSI Siemens
- Gestion des alertes téléphoniques et notifications SMS/e-mail

Le système doit être **centralisé via un logiciel de gestion dédié** et garantir **une haute disponibilité**, avec un suivi des accès, des alertes et une traçabilité complète des entrées/sorties.

1.2 - Mode de passation

Le présent marché est passé avec publicité et mise en concurrence selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1° du code de la commande publique.

Classification principale CPV : 42961100-1 : Système de contrôle des accès.

Il s'agit d'un marché unique.

Le marché n'est pas alloti.

La date limite de remise des offres est fixée au VENDREDI 16 MAI 2025 à 12h00.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Durée du marché – Délais d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de sa notification au titulaire retenu.

Le prestataire s'engage à livrer les badges et imprimantes pour le 15 septembre 2025 au plus tard. Le reste des installations devra être opérationnel au cours du dernier trimestre 2025.

2.2 - Variantes

2.2.1 Variante obligatoire à l'initiative de l'Acheteur

Outre son offre de base (badges vierges), le soumissionnaire devra chiffrer la prestation suivante : fourniture de badges personnalisés avec une face avec le logo de l'école.

Si le soumissionnaire ne répond pas à la variante obligatoire, son offre sera automatiquement éliminée.

Cette variante obligatoire sera notée selon les mêmes critères d'évaluation que l'offre de base et devra être clairement identifiée dans le DPGF et l'acte d'engagement.

2.2.2 Variante facultative

Les candidats pourront proposer des variantes techniques mais ils devront en premier lieu répondre à l'offre de base.

Le cas échéant, la (les) variante(s) sera (seront) notée(s) selon les mêmes critères d'évaluation que l'offre de base.

Elles devront être clairement indiquées sur le formulaire ATTRI 1 dédié (autant d'actes d'engagement que de propositions).

2.3 – Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

2.4 – Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le mode de règlement est le virement bancaire.

Le marché est financé sur fonds propres du Groupe 3iL.

2.5- Engagement de la consultation

Avis d'appel à la concurrence

- JOUE
- BOAMP
- Plateforme de dématérialisation de la CCIL : <u>Accueil Portail des marchés publics</u>

Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le présent dossier de consultation des entreprises est téléchargeable, après inscription, à partir des sites : https://www.marches-publics.gouv.fr ou www.limoges.cci.fr « rubrique achats »

Nota Important:

Pour accéder au Dossier de Consultation des Entreprises, vous avez le choix de vous authentifier ou non sur la plate-forme. Cependant, il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

2.6 - Sous-traitance

La sous-traitance sera autorisée dans les conditions prévues par les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique.

La sous-traitance de l'exécution de certaines parties du marché est possible à condition d'avoir obtenu de la personne publique contractante l'acceptation préalable de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. Les sous-traitants sont soumis à l'accord préalable de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne.

La sous-traitance est régie par la loi du 31 décembre 1975 et par les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 du code de la commande publique qui prévoit le paiement direct de la personne publique cocontractante au bénéfice du sous-traitant déclaré et ce dès que le montant du contrat de sous-traitance atteint 600 € TTC.

Le sous-traitant peut être présenté soit au stade de la candidature, soit au stade de l'offre, ou encore au stade de l'exécution de la prestation.

Les sous-traitants devront fournir lors du dépôt de leur offre un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces demandées aux candidats dans l'avis d'appel public à la concurrence nécessaire à l'agrément des sous-traitants.

Si ces sous-traitants ne sont pas encore désignés au jour du dépôt de l'offre, le candidat a l'obligation d'indiquer dans l'acte d'engagement le détail des prestations et le montant éventuel de prestations qu'il envisage de sous-traiter par la suite, au cours de l'exécution du marché.

2.7 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

2.8 - Confidentialité et mesure de sécurité

Dans le cadre de la réalisation de la commande, le fournisseur (ou titulaire du marché) qui a accès ou traite des données individuelles est tenu au respect de la législation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel et assure un niveau de sécurité adéquat de manière à en garantir l'intégrité et la sécurité de ces données. Ce niveau de sécurité doit être conforme à la règlementation en vigueur (loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection de personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (RGPD).

Par ailleurs, le fournisseur (ou titulaire du marché) est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants, au secret professionnel et à l'obligation de confidentialité pour tout

ce qui concerne les faits, informations, études, données, illustrations, dont il a ou aura eu connaissance au titre de l'exécution de la commande.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise d'informations et/ou de données, sur quelque support que ce soit, à des tiers sans accord préalable du Groupe 3iL.

Le non-respect de ces dispositions est considéré comme une faute de nature à conduire le Groupe 3iL à résilier le marché aux torts du titulaire, aux frais et risques de ce dernier, sans préjudice des réparations éventuelles demandées par le Groupe 3iL au titulaire, au titre de l'article 1217 du Code Civil (sans préavis ni indemnités).

Le titulaire s'engage à reconstituer, à ses frais, les informations qui seraient perdues ou rendues inutilisables de son fait.

En cas de sous-traitance de données, une convention spécifique sera signée avant l'attribution définitive de la commande (ou du marché).

2.9 - Modification du marché

Le présent appel d'offres pourra être modifié dans les conditions prévues aux articles R2194-2 à R2194-5 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard **8 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges.

En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1 – Assurances

Le titulaire doit être couvert par un contrat d'assurance, en cours de validité et contracté auprès d'une assurance de solvabilité notoire, au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 et 1242 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, garantissant les conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à l'occasion de l'exécution des prestations, objet du présent marché.

Il doit produire, dans le délai de **quinze (15) jours** à compter de la notification du marché et à toute demande de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, une attestation de son assureur en cours de validité indiquant la nature et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément le pouvoir adjudicateur de toute modification de son contrat d'assurance, pour quelque motif que ce soit, et à lui remettre, immédiatement, une nouvelle attestation.

3.2 - Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du présent marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent dossier de consultation des entreprises comprend :

- → Le Règlement de Consultation (RC),
- → Le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- → L'acte d'engagement ATTRI 1 Offre de base,
- → L'acte d'engagement Variante obligatoire,
- → L'Acte d'engagement ATTRI 1 Variante facultative le cas échéant,
- \rightarrow DPGF
- → Annexe 1 : Plans
- → Les formulaires DC1. DC2
- → La notice DUME

NOTA: Les formulaires DC1, DC2, DC4 etc... peuvent être téléchargés sur le

site: https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics

Les candidats sont tenus de vérifier la composition du dossier de consultation des entreprises, de réclamer les pièces éventuellement manquantes ou qui leur paraissent nécessaires à la compréhension du marché. Ils ne pourront pas ultérieurement, si leur offre est retenue, faire état de carences dans la composition du dossier pour réclamer des plus values.

A noter que le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services étant réputé connu des entreprises répondant au présent marché n'est pas joint matériellement au présent dossier de consultation des entreprises.

Le document applicable sera celui en vigueur à la date de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Ce document est téléchargeable sur le site :

https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet entièrement rédigé en français en distinguant les pièces de la candidature et de l'offre.

5.1 – Les pièces relatives à la candidature

Documents constitutifs de la candidature

- 1. Une lettre de candidature précisant le ou les membres du groupement, datée (formulaire DC1 ou équivalent) *
 - 2. Une déclaration sur l'honneur dûment complétée (DC2 ou équivalent) *
- *Nota: pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les modèles DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles sur le site <u>www.economie.gouv.fr</u>, soit le <u>Document Unique de Marchés Européens (DUME)</u> qui se substitue à ces deux documents (DC1 et DC2).
- **3.** Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la justification qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée d'exécution du marché
- 4. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité économique et financière des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations du même type que celles faisant l'objet du marché au cours des trois dernières années d'exercice

La déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement à savoir les moyens humains et matériels

5. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité professionnelle et technique des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :

la liste des principales prestations de même nature que les prestations faisant l'objet du présent marché effectuées au cours des trois dernières années

les qualifications professionnelles des candidats : la preuve de la capacité des candidats peut être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations faisant l'objet du marché.

6. Extrait KBIS ou équivalent, de moins de trois (3) mois

5.2 – Les pièces relatives à l'offre :

- → Les actes d'engagement ATTRI Offre de base et variante obligatoire voire variante facultative le cas échéant,
 - → Le DPGF complété
 - → Le CCP à accepter sans modification, paraphé et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché.

5.2.2 : Documents qui seront demandés au seul candidat retenu

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas redemandées.

Les candidats sont informés qu'au cas où leur offre serait retenue, ils devront produire dans un délai de huit (8) jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur les attestations qui n'ont pas été fournies, notamment une attestation d'assurance responsabilité civile et assurance professionnelle (en cours de validité), les attestations sociales et fiscales, le certificat de congés payés (si le candidat est assujetti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés). Si les éléments demandés ne sont pas fournis dans le délai imparti à compter de la demande, l'offre sera rejetée.

En conséquence, les candidats sont invités dès à présent à procéder aux demandes nécessaires auprès des administrations compétentes.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les offres et les candidatures sont transmises <u>UNIQUEMENT</u> par voie électronique sur la Plate-Forme des achats de l'Etat, La PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr

Pour plus de renseignements :

sur la dématérialisation des marchés publics, https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-quides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics

Les candidatures et offres doivent être déposées conjointement dans la seule rubrique « offre », avant la date et l'heure limites inscrites au présent document. Toute offre transmise hors délai ne sera pas retenue (voir cependant ci-après la rubrique « copie de sauvegarde »).

ATTENTION: INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Utilisation de La PLACE :

Les candidats peuvent obtenir toutes les explications utiles sur le fonctionnement de la plateforme de dématérialisation via le site www.marches-publics.gouv.fr aux rubriques « Prérequis techniques », « Conditions d'utilisation » et « Aide ».

→ Le dépôt de l'offre sur la plateforme ne nécessite pas de signature électronique. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer.

• Fichiers :

- Lors de sa réponse dématérialisée, le soumissionnaire est invité à transmettre ses fichiers **en respect des indications suivantes** :
- → Transmettre les fichiers dans les formats suivants : .doc .gif .jpg .ods .odt .pdf .rtf .xls,
- → Si fichiers compressés, les transmettre au format .zip
- → Ne pas transmettre de fichiers ayant un format exécutable, notamment les .exe, .com et .bat,
- → Ne pas utiliser certains outils spécifiques aux produits bureautiques tels que les macros-commandes.

Il est recommandé aux candidats de faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'antivirus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Dépôt :

En cas de difficulté lors du dépôt des offres sur La PLACE, les candidats doivent impérativement faire appel au service assistance de ladite plateforme (01 76 64 74 07).

ATTENTION : Les offres adressées par télécopie ou par e-mail ne seront pas prises en compte.

Copie de sauvegarde

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, les candidats peuvent transmettre, parallèlement à l'envoi électronique de leurs plis, une copie de sauvegarde sur support électronique (Clé USB, CD, DVD, ...) ou bien sur support papier.

La copie de sauvegarde doit parvenir à l'administration dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Seul sera pris en compte l'horodatage d'arrivée des plis. Les candidats sont seuls responsables du bon acheminement de leur réponse à la personne publique. Il leur appartient

donc de procéder à l'envoi par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, mais aussi de tenir compte des horaires d'ouverture et délais d'acheminement le cas échéant par rapport à la date et l'heure limites de remise des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant lisiblement la mention suivante :

« AOO – Contrôle d'accès du bâtiment du Groupe 3iL COPIE DE SAUVEGARDE » NE PAS OUVRIR NOM DU CANDIDAT »

Ainsi que l'adresse suivante

Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne Direction Administrative et Financière – Service Achats 16 place Jourdan - CS 60403 87011 LIMOGES CEDEX

Les plis peuvent être expédiés par tout type d'envoi permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (notamment envoi en recommandé avec accusé de réception) ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

En cas de remise en main propre, les horaires d'ouverture du service sont :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

La copie de sauvegarde sera ouverte par l'administration - sous réserve qu'elle soit parvenue dans les délais- si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
 - une candidature ou une offre transmise par voie électronique ou n'a pas pu être ouverte.

ARTICLE 7 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 – Sélection des candidatures

La sélection des candidatures se fera en application des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera, sauf décision de sa part de régulariser les dossiers de candidature, dans un délai qui ne saurait être supérieur à huit (8) jours les candidats dont la candidature n'est pas recevable, pour l'absence d'une ou plusieurs pièces obligatoires fixées à l'article 5.1 du présent Règlement de Consultation des entreprises ainsi que les candidats ne présentant pas les qualifications demandées

7.2 - Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères pondérés de la manière suivante :

Critères d'attribution	Coefficient	
Performances techniques des équipements	40 %	
(Respect des spécifications, compatibilité avec l'infrastructure existante, planning de livraison)		
Prix global de la solution		
(Coûts des équipements et des licences associées)	35 %	
Maintenance, conditions de garantie et support, accès aux mises à jour logicielles et correctif de sécurité	20 %	
Efficacité énergétique et certifications environnementales	5 %	

La notation de l'offre du candidat (i) selon la valeur critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = 5 * (P(m) / P(i))$$

Dans laquelle:

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;
- P (i) est le prix de l'offre du candidat (i) ;
- P (m) est le prix de l'offre la moins-disante.

En cas d'imprécision, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points techniques qui lui sembleraient nécessaires de détailler. Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter la teneur de leur offre.

Les modifications ou compléments éventuels ne pourront pas remettre en cause l'économie générale de l'offre initiale et ne devront en aucun cas consister en de nouvelles propositions.

Si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix, le montant total ne sera pas rectifié pour le choix de l'offre la plus avantageuse.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Nota : Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participations fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs requis, sa candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents requis. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées aux motifs qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

7.3 – Notification des résultats

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Les candidats dont l'offre est rejetée en sont informés via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

8.1 - Renseignements administratifs

L'unité monétaire tenue pour la conclusion du marché est l'euro. Les candidats formuleront leur offre en euro.

Les offres des candidats et tous les documents relatifs au présent marché seront entièrement rédigés en français.

Il est rappelé que le ou les signataire(s) doivent être habilités à engager la société.

Les soumissionnaires désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, au pouvoir adjudicateur, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

8.2 – Attribution de compétence en cas de litige

En cas de litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, il est fait attribution de juridiction au :

Tribunal Administratif de Limoges 2 Cours Bugeaud 87000 Limoges

Tél: 05 55 33 91 55

Courriel: http://limoges.tribunal-administratif.fr/

8.3 - Contacts

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront prendre contact avec :

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
Sidi-Mohamed CHOUAF Secrétaire Générale et Directrice générale adjointe Tél.: 05 55 31 67 38 oduvalet@3il.fr	Mustapha Oulad Moussa Directeur des Systèmes d'Informations Tél: 05 55 31 67 85 ouladmoussa@3il.fr Groupe 3II 43 rue de Sainte-Anne BP 834 - 87015
Groupe 3iL 43 rue de Sainte-Anne BP 834 - 87015 Limoges Cedex 1	Limoges Cedex 1